

DOSSIER PARTENAIRE

Bonjour, cher partenaire !

Bienvenu dans l'aventure #MoisSansTabac. Ce dossier comprend les informations utiles au bon déroulement de cette campagne d'aide à l'arrêt du tabac. Vous y retrouverez des rappels, des conseils et des préconisations pour vous guider au mieux dans vos actions.

Le #MoisSansTabac, c'est quoi ?



C'est quoi ?
Un défi collectif national.

Pour quoi ?
Inciter et accompagner les fumeurs volontaires dans leur démarche d'arrêt du tabac.

Comment ?
Des actions de communication et d'accompagnement des fumeurs.

Quand ?
Ça commence le **1er Novembre** pour une durée de **30 jours**

C'est multiplier ses chances d'arrêter !

L'opération #MoisSansTabac s'appuie sur des **messages positifs** autour des avantages de l'arrêt du tabac, dans un **esprit collectif**. Il s'agit, pour les fumeurs, de relever le défi collectif d'un mois sans tabac, en bénéficiant de soutien et d'encouragement de tous pour rester motivés. En effet, un mois c'est le temps nécessaire au fumeur pour voir disparaître les symptômes de sevrage liés à la dépendance physique, ce qui multiplie ses chances d'arrêt définitif.



SAOME

Santé Addictions Outre-Mer

Ambassadeur #MoisSansTabac



Calendrier



Calendrier

Septembre

Je prépare mon action.

Je contacte mon ambassadeur pour commander les outils Mois sans tabac.

Octobre

Je participe à une sensibilisation sur le sevrage tabagique.

Novembre

Je réalise mon action.

Décembre

Je valorise mon action sur OSCARS.

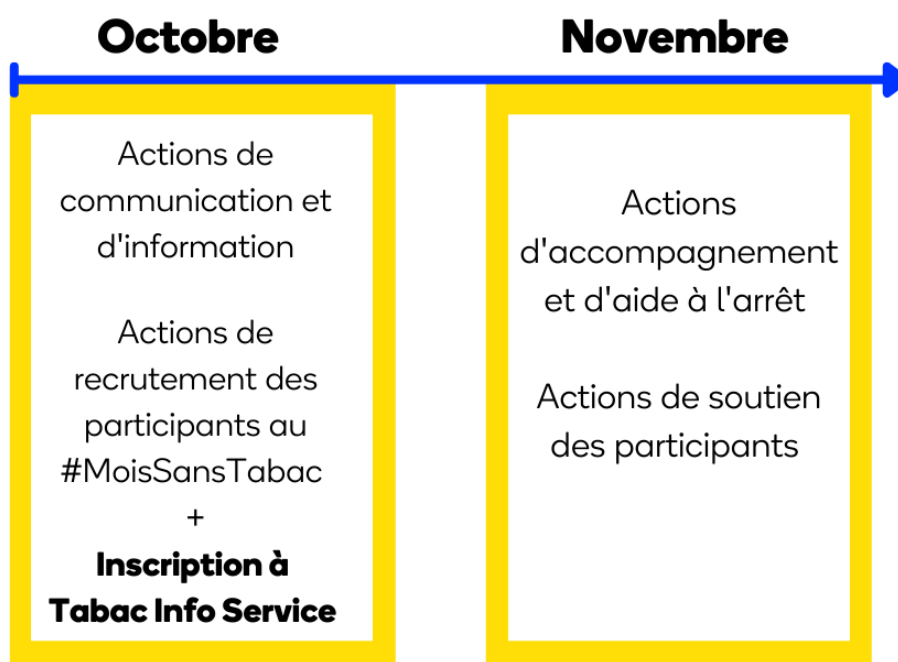
Le départ de la campagne est prévu pour le **1^{er} octobre 2021**. Vous devez attendre cette date pour communiquer sur vos actions auprès du grand public.

A vos actions, prêt, partez !

Mise en place de votre action

Pour rappel : Tout le monde peut participer au Mois sans tabac.

Dans l'idéal, la communication et le recrutement des fumeurs se font en octobre et les actions d'accompagnement à l'arrêt en novembre .



Pour vous accompagner dans vos actions, SAOME Ambassadeur du #MoisSansTabac à La Réunion, vous propose des temps de formation au lancement de la campagne et un accompagnement tout au long du #MoisSansTabac.

- **Formation DPC au sevrage tabagique** (Plus d'information nous contacter)
- **Soirée interprofessionnelle : « Le sevrage tabagique en pratique »**
Le **07 octobre**, le **20 octobre** et le **09 novembre 2021**
- **Des ateliers de sensibilisation :**
 - Généralités sur les addictions : le **12 octobre, de 11h à 12h**,
 - Généralités sur le tabac : le **19 octobre, de 11h à 12h**,
 - La posture de l'intervenant : le **26 octobre, de 11h à 12h**.

Inscription auprès de moisanstabac974@saome.fr



SAOME

Santé Addictions Outre-Mer

Ambassadeur #MoisSansTabac



Les Points Relais

Dans un souci d'optimiser l'accessibilité aux outils du #MoisSansTabac, des points relais ont été mis en place sur les 4 secteurs de l'île afin de permettre aux partenaires de récupérer les outils nécessaires à son action.

7 points relais sont donc mis en place :

- **SAOME**
115 C ALLEE DE MONTAIGNAC
97427 - ETANG SALE LES HAUTS
02 62 22 10 04
contact@saome.fr
- **ANPAA-CSAPA SUD SAINT PIERRE**
71 RUE LUC LORION
97410 - SAINT-PIERRE
02 62 35 23 74
csapa.saintpierre@anpaa.asso.fr
- **ANPAA-CSAPA OUEST SAINT PAUL**
31 CHAUSSEE ROYALE
97460 - SAINT-PAUL)
02 62 55 14 08
csapa.saintpaul@anpaa.asso.fr
- **ANPAA-CSAPA OUEST LE PORT**
6 RUE DE BRUXELLES
97420 - LE PORT
02 62 45 99 60
csapa.leport@anpaa.asso.fr
- **ANPAA-CSAPA NORD SAINT DENIS**
45 AVENUE LECONTE DELISLE -
RESIDENCE LE FLORENTIN
97490 - SAINT-CLOTILDE
02 62 30 11 31
csapa.saintdenis@anpaa.asso.fr
- **ANPAA-CSAPA EST SAINT ANDRE**
404 AV. ILE DE France
97440 - SAINT ANDRE
02 62 50 39 09
csapa.saintandre@anpaa.asso.fr
- **KAZ'OTE - RESEAU OTE CSAPA SAINT PAUL**
7 BIS CHEMIN PAVE GRANDE
FONTAINE
97460 - SAINT PAUL
02 62 45 26 55
kazote.reseau.ote@wanadoo.fr

Merci de contacter les points relais pour prévenir de votre passage et connaître l'état des stocks.

Les outils de communication disponibles

Auprès des points relais :

- Affiches
- Flyers
- Kits du #MoisSansTabac
- Goodies
- Dépliants
- Brochures

Auprès de votre Ambassadeur SAOME :

- Oriflamme
- Nappe
- Banderole
- T-shirt
- Goodies (jetons de cadis , balles anti-stress, ...)
- Tablette
- Plus tous les outils des points relais

A savoir que vous avez la possibilité de personnaliser vos affiches, de récupérer des outils de communication dématérialisés (flyers, signature de mails, bannières, ...) via le site partenaire en suivant le lien ci-dessous :

<https://partenaires-mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr/>



Toutes les pharmacies de l'île disposeront de Kits du #MoisSansTabac. Vous pourrez ainsi orienter le fumeur vers sa pharmacie.

Les aides à disposition



Quelles aides indiquer
aux patients ?



Je me fais accompagner



Le 39 89 >
Contacter un professionnel de l'arrêt du tabac



Je trouve un tabacologue >
Consulter un professionnel près de chez vous



Je télécharge l'appli >



Rejoignez-nous sur Facebook >

Petite astuce : n'hésitez pas à indiquer aux participants qu'ils peuvent demander à être rappelés par le 3989 s'ils ne veulent pas être facturés de l'appel.

Page



Groupe

@MoisSansTabacLaRéunionMayotte

@LesRéunionnaisLesMahorais
#MoisSansTabac

- Faire connaître le #MoisSansTabac
- Encourager la participation au défi collectif
- Promouvoir l'offre de soin en tabacologie
- Soutenir les participants

- Echanger entre eux
- Partager des astuces et conseils
- Trouver un soutien auprès de la communauté

LES STRUCTURES

- Les CJC : Consultations Jeunes Consommateurs
- Les CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en l'Addictologie
- Les services d'addictologie des hôpitaux (CHU Nord, CHU Sud, GHER et CHOR)

LES PROFESSIONNELS DE SANTE

Médecins, pharmaciens, sages-femmes, infirmiers, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes. Ils sauront **conseiller** les méthodes les plus adaptées à chaque situation.

Il existe également des spécialistes de l'arrêt du tabac.

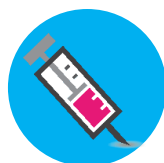
Qui peut prescrire ?



Médecins



Chirurgiens-
dentistes



Infirmiers



Sages-femmes



Masseurs/
Kinésithérapeutes

Et cette année encore ...



Pharmaciens

... les pharmaciens, pourront délivrer des traitements de substitut nicotinique **gratuitement** pendant le #MoisSansTabac. (Voir conditions en officine participant au #MoisSansTabac)



Vous êtes professionnel de santé libéral, devenez un acteur du sevrage tabagique et rejoignez le Lib'sans tabac, dispositif destiné à soutenir les professionnels de santé toute l'année dans l'accompagnement du sevrage tabagique de leurs patients.



L'inscription sur Tabac Info Service

Tabac Info Service est la porte d'entrée du #MoisSansTabac qui permet aux usagers de bénéficier d'outils d'aide au sevrage. C'est aussi l'**indicateur d'évaluation** principal de la campagne. Il est important que chaque participant puisse s'inscrire sur Tabac Info Service.



<https://mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr/>

Pour vous aider dans cette démarche SAOME met à votre disposition des **tablettes munies de la 4G** afin de permettre aux participants de s'inscrire directement sur le lieu de vos actions.



La base OSCARS

La base OSCARS a pour objectif de recueillir de manière la plus exhaustive possible les actions mises en place en France durant l'opération. C'est également une autre **voie d'évaluation** pour SpF.

Il vous est donc fortement recommandé de rentrer sur la base de données les actions que vous avez réalisées.

SAOME, en tant qu'ambassadeur du #MoisSansTabac, reviendra vers vous avec plus d'explications sur la démarche et un accompagnement pour la saisie au besoin.

Contact

Pour plus d'informations et pour vous inscrire dans cette démarche, merci de prendre contact avec la Référente #MoisSansTabac de La Réunion, Laurence FRUTEAU :

Par téléphone : 0692 48 06 06

Par mail : moisanstabac974@saome.fr

Bonne Action à Vous !